

Concours B/L 2024

Économie

Épreuve commune sur dossier : oral

Jury : Nina Guyon et Mathieu Parenti

Sujet :

Prix planchers, faut-il en faire une montagne ?

Dossier documentaire

Document 1 : Extrait d'un article du journal *20 minutes* p. 2

Document 2 : Extrait d'un document de travail p. 3-4

Document 3 : Extrait d'un rapport de la société coopérative d'intérêt collectif BASIC p. 5-6

Document 4 : Extrait d'un article du journal *Le Monde* p. 7

Document 1 : « Les prix planchers sont-ils hors sol ? »

Article de 20 minutes, février 2024, par Guillaume Novello « Colère des agriculteurs : Les prix planchers sont-ils hors sol ? »

Bientôt des kolkhozes dans la Beauce ? On ne serait pas loin d'y croire au vu de certaines réactions à la proposition faite samedi par Emmanuel Macron d'établir des prix planchers pour assurer un revenu décent aux agriculteurs. « Je ne pense pas que le souhait du président [...] soit de soviétiser l'économie », a ainsi commenté le boss de la FNSEA, Arnaud Rousseau. « C'est un truc de système soviétique », abondait sur Europe 1 Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture, au sujet de la proposition LFI d'instaurer des prix planchers, qui pourtant ne semble guère éloignée de l'initiative présidentielle. Cent ans après sa mort, Lénine s'est-il réveillé comme le chantait Michel Sardou ?

Pas vraiment. Déjà parce que les prix planchers ont existé par le passé, et un passé pas si lointain. « Dans le cadre de la PAC, jusqu'en 1992, il y avait des prix garantis au niveau européen », rappelle Hervé Guyomard, directeur de recherche à l'Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). En gros, quand le prix de marché était trop faible, la CEE de l'époque achetait les surplus pour faire remonter les prix et permettre aux agriculteurs d'écouler leur marchandise. Soit la CEE (l'UE d'alors) achetait directement soit subventionnait des stockeurs privés.

Le beurre et l'argent du beurre

« Le problème c'est que, par exemple, on s'est retrouvés avec des montagnes de beurre et qu'on ne savait pas quoi faire de ces stocks, pointe Hervé Guyomard. On parvenait à en écouler une partie chez des pays tiers grâce à des subventions à l'importation. » Avec ces dernières, l'agriculture était compétitive sur les marchés mondiaux même si ça faussait le commerce planétaire. Et justement, l'OMC n'a pas trop aimé ces combines et a interdit les subventions à l'exportation en 1992, ce qui, par ricochet, a entraîné l'abandon des prix garantis, face à l'accumulation des stocks. Au vu de l'organisation économique mondiale, instaurer des prix planchers en France paraît donc particulièrement complexe. « On ne peut pas jouer tout seul », confirme le directeur de recherches. De fait, les prix planchers pourraient surtout profiter aux exportateurs des autres Etats-membres. »

Document 2 : Prix plancher et pouvoir de monopsonne

Extrait d'un document de travail, R. Avignon et E. Guigue

Une entreprise vendeuse ayant peu de concurrence sur son marché aval (ex : yaourt) peut fixer son prix de vente au-dessus du prix concurrentiel. On parle de pouvoir de monopole (...). Une entreprise acheteuse ayant peu de concurrence sur son marché amont (ex : lait cru) peut fixer son prix d'achat en-dessous du prix concurrentiel, on parle de pouvoir de monopsonne (...).

La Figure 1 représente une entreprise exerçant du pouvoir de monopole et de monopsonne. Cette entreprise (ex : un industriel laitier) maximise son profit en égalisant recette marginale et coût marginal. Le pouvoir de monopole se traduit par un écart entre le prix de vente et la recette marginale (ex : d'un yaourt). Il provient du coût d'opportunité à vendre une unité supplémentaire, i.e. de la baisse du prix à laquelle il faut consentir pour vendre cette unité. Par symétrie, le pouvoir de monopsonne se traduit par un écart entre le prix d'achat et le coût marginal (ex : d'un litre de lait cru). Il provient du coût d'opportunité à acheter une unité supplémentaire, i.e. de la hausse du prix à laquelle il faut consentir pour acheter cette unité).

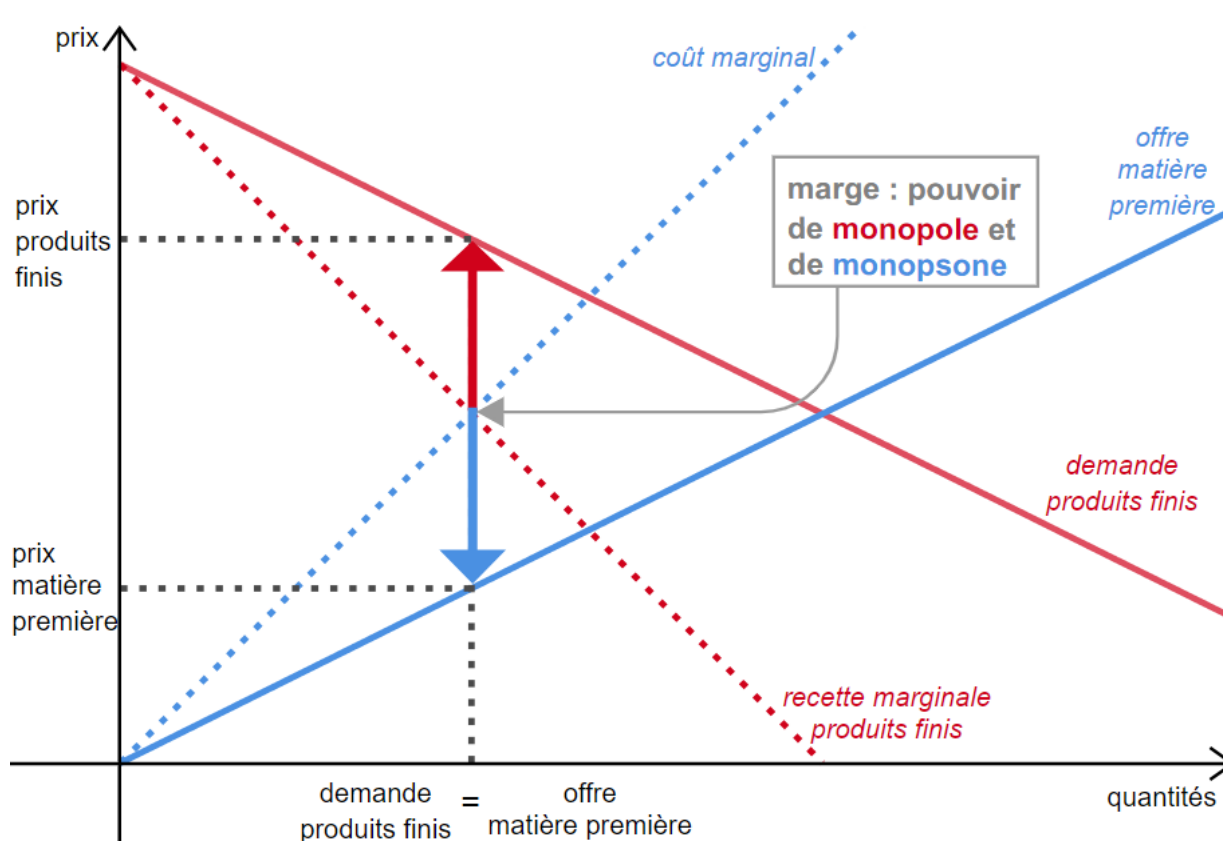


Figure 1: Entreprise exerçant du pouvoir de monopole et de monopsonne

La marge extraite provient à la fois de la capacité à acheter la matière première à un prix faible et à vendre les produits à un prix élevé. Elle est source d'inefficacité car elle empêche des échanges socialement souhaitables en réduisant les quantités échangées. Elle se fait au détriment des agriculteurs, qui vendent à un prix trop faible, et des consommateurs, qui paient un prix trop élevé. Un prix plancher sur la matière première restaure l'efficacité en contrant le pouvoir de monopsonne.

La Figure 2 représente l'effet d'un prix plancher dans l'exemple précédent. A l'achat, un prix plancher contraignant redéfinit le coût marginal. Il neutralise le pouvoir de monopsonie : l'entreprise ne peut plus manipuler le prix de la matière première vers le bas. A la vente, l'entreprise exerce toujours son pouvoir de monopole. Au total, sa marge diminue. Dans ce contexte, le prix plancher est source d'efficacité car il accroît les quantités échangées. La rémunération des agriculteurs augmente : ils vendent de plus grandes quantités à des prix plus élevés. Le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroît : ils achètent des quantités plus importantes à des prix plus faibles.

La restauration totale de l'efficacité impliquerait l'atteinte du prix concurrentiel, situé ici à l'intersection des courbes d'offre et de demande. Cependant, la marge due au pouvoir de monopole empêche le prix plancher d'atteindre cet objectif. Deux cas peuvent alors être mentionnés, selon que le prix plancher se situe en-dessous ou au-dessus d'un seuil correspondant au prix de la matière première qui prévaudrait en l'absence de pouvoir de monopsonie (...) en-dessous de ce seuil, une augmentation du prix de plancher améliore l'efficacité de la mesure (...) au-dessus (...) elle détériore l'efficacité de la mesure.

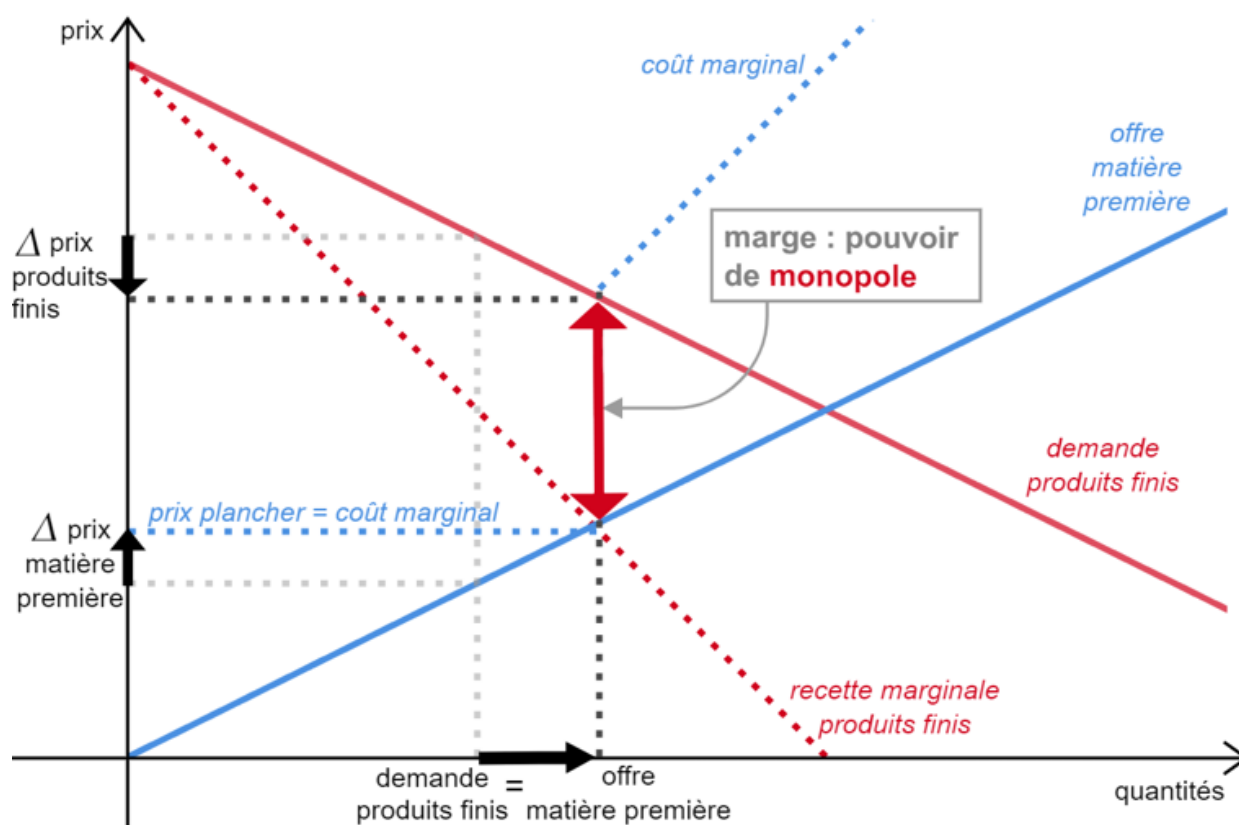


Figure 2: Impact d'un prix plancher sur une entreprise exerçant du pouvoir de monopole et de monopsonie

Document 3 : Revenus des éleveurs et subventions

Extrait d'un rapport de la société coopérative d'intérêt collectif BASIC « La filière bovin lait française - Analyse de la création et de la répartition de la valeur tout au long de la chaîne de valeur du lait et lien avec ses enjeux de durabilité » (Décembre 2023)

(...) les filières bovines (lait et viande) sont celles qui reçoivent le plus d'aides de la Politique Agricole Commune (PAC) : 3,3 milliards d'euros d'aides récurrentes en 2019, soit 40 % des financements de la PAC, hors aides aux investissements (en comparaison, les céréales-oléagineux-protéagineux ont reçu 2,5 milliards d'euros pour la même année). Pour apprécier l'importance de ces soutiens financiers publics pour l'élevage laitier, nous avons calculé la part que représentent les subventions françaises et européennes dans le résultat courant avant impôt des exploitations agricoles spécialisées en bovin lait, considérant que ce résultat est l'un des indicateurs les plus proches du revenu disponible pour les éleveurs et éleveuses. Par ailleurs, pour mettre en contexte ce revenu disponible, nous avons estimé à combien de SMIC horaire net il correspondait, après prise en compte des cotisations payées en agriculture et du nombre d'heures de travail effectif des éleveurs et éleveuses laitiers par comparaison avec la référence de 35 heures hebdomadaires (...) il apparaît que les éleveurs et éleveuses laitiers français gagnent en moyenne à peine 0,6 à 1,1 SMIC horaire net par an. À noter qu'un ménage sur 4 en élevage laitier vit sous le seuil de pauvreté (25%), comparativement à un ménage agricole sur 5 pour les autres filières (18%). De plus, sur l'ensemble de la période de 2011 à 2020, les subventions publiques ont financé en moyenne 85% de cette rémunération. Ainsi, sans cette aide, les éleveurs et éleveuses laitiers ne gagneraient que quelques milliers d'euros par an en raison du prix très faible qu'ils reçoivent pour le lait et qui leur permet tout juste de couvrir leurs coûts de production, mais pas de se verser une rémunération.

Dans ce contexte, les exploitations laitières sont contraintes de compléter leurs revenus par d'autres sources financières pour s'en sortir.

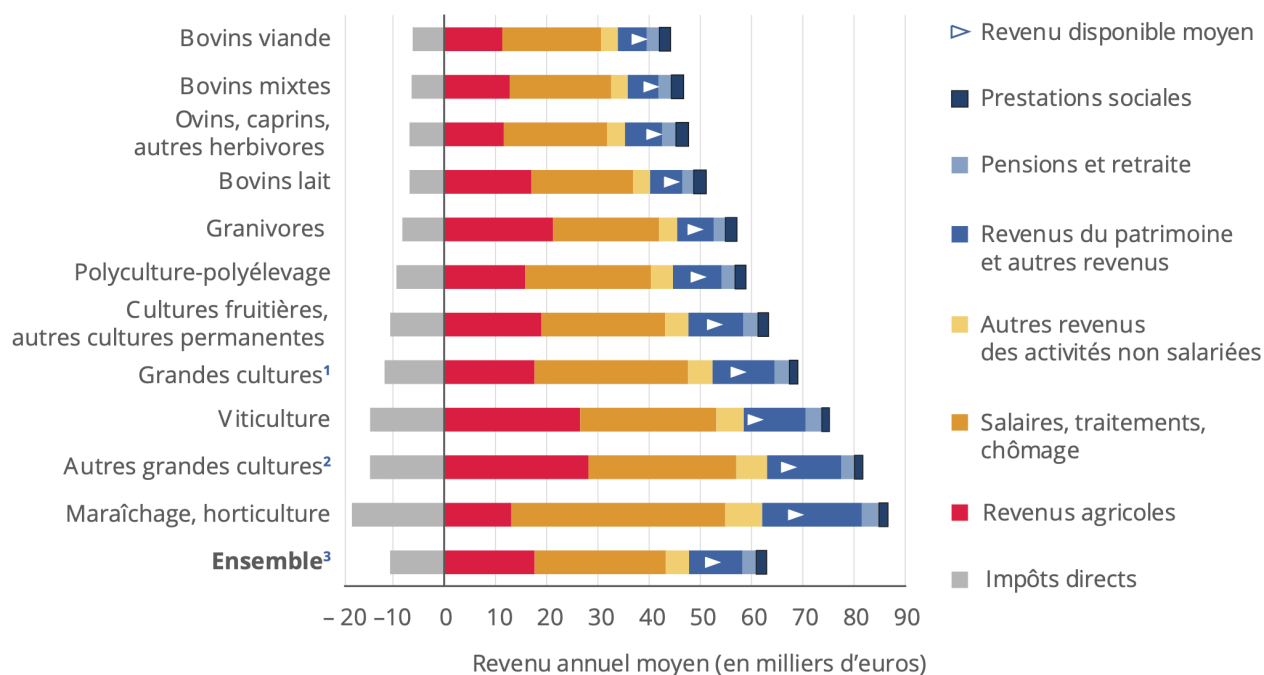


Figure 3 : Revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production agricole en 2018 (Source: INSEE Première n°1876, octobre 2021)

Comme illustré ci-dessus, les revenus des élevages laitiers (qu'ils soient spécialisés bovin-lait, bovin-mixte ou en polyculture-élevage) sont minoritaires dans l'ensemble des revenus du ménage, autour de 30%, le reste des revenus étant apportés par le salaire du conjoint, les revenus du patrimoine (fermage...) ou ceux de l'activité non agricole (hébergement touristique...).

Document 4 : « Changer les prix ou les habitudes alimentaires ? »

Article du journal Le Monde, Mai 2024, par Philippe Delacote, Fabrice Etilé « L'instauration de prix planchers risquerait d'accentuer la vulnérabilité alimentaire d'un grand nombre de ménages »

(...) une proposition de loi portée par le groupe écologiste a été votée en première lecture à l'Assemblée nationale, le 5 avril, qui instaure la mise en place de prix planchers pour les agriculteurs, l'objectif étant de lutter ainsi contre le pouvoir de marché de la grande distribution et de l'agro-industrie. Cette mesure suscite un intense débat ; on évoque notamment ses effets pervers supposés sur la compétitivité internationale ou une éventuelle prime à l'intensification qu'elle pourrait impliquer.

Une donnée importante est trop souvent mise de côté dans cette équation : la hausse des inégalités et les difficultés de nombreux ménages à se nourrir correctement. On estime en effet que 20 % des Français éprouvent des difficultés à manger trois fois par jour. La crise inflationniste et les tensions sur les chaînes d'approvisionnement déclenchées par les tensions géopolitiques ont eu un double effet sur le budget alimentaire des ménages : les prix alimentaires ont encore augmenté de 7 %, en 2023, après une hausse de 13 %, en 2022, alors que la hausse des dépenses contraintes, notamment l'énergie, a réduit la part du budget disponible pour l'alimentation.

Produits importés à moindre coût

Cette baisse du revenu disponible se traduit par un ajustement à la baisse de la qualité alimentaire des achats, notamment pour les fruits et légumes, mais également une diminution des achats de viande, et un recours accru au hard-discount. Ce choc de revenu amène les distributeurs, appuyés par les pouvoirs publics, à accroître la pression à la baisse des prix payés aux industriels et aux coopératives, répercutée en dernier ressort sur les agriculteurs.

Dans ce contexte, l'instauration de prix planchers risquerait d'accentuer la vulnérabilité d'un grand nombre de ménages qui seraient contraints de se diriger vers des produits importés à moindre coût et aux normes environnementales moins exigeantes.

Au-delà de la crise inflationniste, l'Etat et les acteurs des filières alimentaires ne peuvent pas affronter sérieusement la question du juste prix payé aux agriculteurs sans se pencher sur les contraintes limitant les choix alimentaires et le pouvoir d'achat des plus vulnérables des Français, en particulier des classes moyennes et populaires.

Cette prise en compte doit se faire dans un contexte de nécessaires changements des habitudes alimentaires, notamment la réduction de la part des protéines animales au profit des protéines végétales. Les travaux scientifiques ont ainsi identifié des régimes alimentaires bons pour la santé, bons pour l'environnement, nourrissants et bon marché. Il est cependant crucial de comprendre que cette transition alimentaire devra induire un changement profond de la structure agricole du pays, et donc un accompagnement des agriculteurs dans ces mutations.

Chèques alimentaires

Plutôt que céder aux pressions pour un recul des politiques environnementales, il convient donc de redonner de la valeur à l'alimentation en agissant simultanément sur deux types de contraintes : le pouvoir d'achat alimentaire des plus modestes et les représentations collectives bridant la capacité des consommateurs à modifier leurs habitudes alimentaires. Des dispositifs structurels, comme des chèques alimentaires ciblés sur certains produits, peuvent être mis en place pour préserver l'accès des plus modestes à une alimentation saine et durable. (...)